

## Département de la Moselle

### Arrondissement de Boulay

## Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire

---

#### Séance du 07 mars 2019

Etaient présents :

*Monsieur François GOSSLER (Bannay), Mme Christine THIEL (Berviller en Moselle), Monsieur Jean-Michel OGET, Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER (procuration de Mme Cristelle EBERSVEILLER), Mme Jacqueline PAUL (procuration de Mme Sylviane FESTOR-MEGEL), Monsieur Vincent CRAUSER (procuration de Mme Ginette MAGRAS), Monsieur Philippe SCHUTZ, Mme Murielle HECHT, Monsieur Alain PIFFER, Mme Florine HARLÉ (procuration de M. Turgay KAYA), Madame Gilda DOUCET, (Boulay), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Denis POINSIGNON (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur François PAYSANT (Dalem), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Pascal RAPP (procuration de Mme Eléonore PRZYBYLA), Monsieur Roger FLEURY (procuration de Mme Claudine SWIENTY), Monsieur François BLANCHOT, (Falck), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Monsieur Jean-Pierre HALLEZ (Guinkirchen), Mme Roselyne DA SOLLER (Procuration de Monsieur Joseph KELLER) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Serge SEBAS (procuration de Mme Fabienne HERMANN), Monsieur Gaston LAUER, Monsieur Jean NAVEL, (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Jean-Marie KIEFFER (Narbéfontaine), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville) Monsieur Gilbert HARDT (Rémering), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Guillaume VINCENT (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (pouvoir de M. Gérard FISCHER) (Valmunster), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).*

*Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président*

*Conseillers en fonction : 60*

*Conseillers présents : 56*

*Dont représentés : 11*

*Conseillers absents : 4*

#### **POINT N°1 : Adoption de la carte communale et du zonage d'assainissement de Berviller en Moselle**

*Vu la note de présentation de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Berviller et la note explicative relative à la révision de la carte communale de Berviller transmises aux conseillers communautaires Par délibération du 8 mars 2018, le conseil communautaire a arrêté le projet de carte communale de Berviller. Après consultation des personnes publiques associées et enquête publique, il vous est proposé d'adopter la carte communale (cf. documents joints). Il vous est également proposé d'adopter la révision du plan de zonage d'assainissement mis en conformité avec les nouvelles zones constructibles. Celui-ci n'a suscité aucune remarque à l'enquête publique.*

*Les conseillers communautaires,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter la révision n°1 de la carte communale de Berviller en Moselle telle que décrite dans la note explicative annexée à la présente, de supprimer la mention concernant le porté à connaissance du 26 avril 2016 et de substituer la référence au nouveau porté à connaissance,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférente,
- 3) De demander l'approbation de la carte communale à Monsieur le Préfet,
- 4) D'adopter la révision du zonage d'assainissement tel qu'annexé,

La carte communale approuvée par délibération de la communauté de communes et par arrêté préfectoral est tenue à la disposition du public à la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (Directions des Territoires – 17 quai Paul Wilzer – 57000 METZ).

La présente délibération sera exécutoire conformément à l'art. R163-9 du code de l'urbanisme :

- Après l'approbation de la carte communale par arrêté préfectoral,
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour d'affichage en communauté de communes de l'arrêté préfectoral et de la délibération de la Communauté de communes, parution de la mention dans un journal, publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département)

La présente délibération accompagne le dossier de carte communale qui lui est annexé est transmise au Préfet.

-----

**POINT N°2 : Reprise en régie du service Soli'Bus – Vote des tarifs et du règlement intérieur**

Monsieur François PAYSANT, Vice-président, explique que le conseil communautaire doit délibérer sur la nouvelle grille tarifaire de Soli'Bus. Le document était joint à la convocation. Il est proposé de simplifier la grille jusqu'alors en vigueur en adoptant des tarifs identiques sur les 37 communes. A la place de 4 périodes de facturation (par trimestre) pour les demandeurs d'emploi, il est proposé de n'en conserver que 3 (- de 3 mois, de 3 à 9 mois et plus de 9 mois).

Il s'agit également de valider le règlement intérieur du service, également joint à la convocation.

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter la grille tarifaire suivante,

Demandeurs d'emploi, contrats aidés, apprentis, BRSA, temps partiel			
	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 9 mois	Plus de 9 mois
0 à 10 kms	4,00 €	4,50 €	5,00 €
11 à 20 kms	4,50 €	5,00 €	5,50 €
21 à 30 kms	5,00 €	5,50 €	6,50 €
Argancy, Ennery, Tremery	5,50 €	6,00 €	7,00 €

CDI, CDD et intérimaires à temps plein			
	Jusqu'à 3 mois	De 3 à 9 mois	Plus de 9 mois
0 à 10 km	5,50 €	6,00 €	7,00 €
11 à 20 km	6,50 €	7,00 €	7,50 €
21 à 30 km	7,00 €	7,50 €	8,00 €
Argancy, Ennery, Tremery	7,50 €	8,00 €	8,50 €

PERSONNES AGEES			
De 0 à 10 km	De 10 à 30 km	De 30 à 40 km	Aéroport Metz Nancy Lorraine
3,50 €	5,50 €	7,00 €	8,50€

- 2) D'adopter le règlement intérieur annexé à la présente,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférente,

-----  
**POINT N°3 : Participation à l'assainissement collectif – projet de cellules commerciales – vote du tarif**

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-président, rappelle que le tarif fixé par le conseil communautaire l'est pour les logements neufs mais que les projets professionnels sont décidés au cas par cas. Le présent projet porte sur la création de cellules commerciales sur la zone de Boulay, à l'arrière de celles construites récemment, à côté du magasin Weldom. Au vu de la décision du conseil portant sur les cellules à l'avant (délibération du conseil du 30 novembre 2017) et de la surface du projet (700 m<sup>2</sup> environ), il est proposé de retenir un tarif correspondant à la création de 7 logements neufs, soit 5400 €.

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De fixer le tarif de la participation à l'assainissement collectif pour le projet cité en objet à un montant de 5400 € (Permis de construire SCI Nelson – Beyrlé Philippe – PC09718B0019)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférente,

**POINT N°4 : Plan Climat Air Energie Territoire – Désignation du comité de pilotage**

Monsieur Jean-Victor STARCK, Vice-président, explique que suite à la décision du conseil de juin 2018, la prescription du Plan Climat Air Energie Territoire a été ordonnée. Les premiers mois ont permis de recevoir les portés à connaissance regroupant de nombreuses infos et statistiques pour permettre l'élaboration du diagnostic par l'AGURAM. Toutefois, la démarche a pris du retard car l'AGURAM a eu des difficultés à recruter le chargé de mission dédié à notre PCAET, qui n'a pris ses fonctions en janvier 2019.

Lors d'une réunion de travail fin janvier, il a été décidé de proposer au conseil la mise en place d'un comité de pilotage sur le modèle de celui du PLUi qui serait chargé de synthétiser l'ensemble des travaux et de procéder aux premiers arbitrages avant de porter ces choix devant le conseil communautaire. Il vous est donc proposé de désigner ses membres. Le Président en ferait partie, tout comme les vice-présidents en charge du suivi du PCAET et du PLUi, Jean-Victor STARCK et Philippe SCHUTZ.

Les conseillers communautaires,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De désigner les membres du comité de pilotage ayant fait acte de candidature : MM. André BOUCHER, Philippe SCHUTZ, Jean-Victor STARCK, Jean-Michel BRUN, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Gabriel CONTELLY, Gaston LAUER, Patrick CASSAN, Eddi ZYLA et Mme Roselyne DA SOLLER,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférente,

-----

**POINT N°5 : Compte administratif 2018 – Budget Ordures Ménagères Boulageois et affectation de résultats**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, informe le conseil que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2018 est de – 48652,18€. Le résultat cumulé au 31/12/2018 s'élève à + 19 387,80€.

Plusieurs explications à cette situation déficitaire :

- L'admission en non-valeur de factures pour un montant de 38000€. Sur les 10 dernières années, le montant total des factures « effacées » s'élève à 82 000€ ; aucune ANV n'avait été prononcée depuis ...2014. Un montant à rapprocher au montant total des redevances mises en recouvrements depuis 2008 (environ 15M€), soit en pourcentage 0,5%.
- Une augmentation de 49000€ sur le poste collecte/traitement dû notamment à un rappel sur tonnage de déchets 2017 par le SYDEME et des augmentations tarifaires de la régie ECOTRI.
- un reste à percevoir sur les reversements du SYDEME estimé à 65000.€ au titre des reversements de l'année 2016 et à 150 000€ au titre de 2017.

Les prévisions budgétaires pour 2019 intègrent la situation comptable et ajustent la redevance en conséquence.

Le poste principal transport/collecte/traitement progresse de 3%. Au 31/12, le budget accuse deux mois de retard avec les appels mensuels du SYDEME tout en acquittant 12 mois de contribution.

Les charges financières sont stables (43780€/an) ; les lignes de trésorerie ouvertes dans les différents budgets de la CCHPB ayant été fusionnées à partir de 2018, elles n'impactent plus les budgets ordures ménagères. La trésorerie de la CCHPB permet de supporter le décalage entre la mise en recouvrement semestrielle de la redevance et le paiement mensuel des factures de traitement et collecte.

*La recette provenant de la redevance est légèrement supérieure (+10600€) à la prévision.*

*Les produits relatifs à l'activité déchets représentent 1945000€ alors que les dépenses relatives à l'activité sont de 1845000€. Ces dépenses ont progressé de 26 % entre 2012 et 2018.*

**La marge d'exploitation d'environ 100 000€ est cependant trop faible pour couvrir les autres charges du budget (personnel, emprunts, amortissement).**

*Le budget des ordures ménagères souffre de manière chronique d'une insuffisance de produits. Cette situation est en lien direct avec la dégradation des comptes du SYDEME à partir de 2012/2013 qui, au fil des années, a siphonné les excédents et qui accuse des retards importants dans le reversement au titre de la valorisation.*

**La collectivité se voulant prudente dans sa politique tarifaire, l'équilibre des comptes demeure totalement tributaire de la politique du SYDEME (accroissement des contributions, retard dans les reversements, etc)...**

*La part des retours de tri ne représente plus que 6,5 % des produits facturés, en chute sensible par rapport aux exercices précédents, ceci en raison de la tension sur certaines filières (recyclables papier carton, bois...) et surtout de la situation de trésorerie du SYDEME qui génère des retards dans les reversements. Le Syndicat a aujourd'hui presque 2 ans de retard dans les retours de valorisation.*

**La qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de redevance payé par les usagers**

**La section d'investissement :**

*Aucune dépense d'investissement n'a été constatée en 2018, les seules dépenses d'équipement (13958€) étant consacrées au renouvellement des bacs à verre dans plusieurs communes.*

*Au 31/12/2018, la dette en capital est de 452 029,56 €.*

*La section d'investissement présente un solde cumulé de - 14440€. L'amortissement annuel des installations permet de couvrir la charge d'emprunt mais ne libère pas de moyens supplémentaires pour le renouvellement des équipements ou des interventions plus lourdes.*

*En section d'investissement, les dépenses restent modestes avec l'achat de bacs à verre et matériel pour la déchèterie.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) *D'adopter le compte administratif 2018 du budget ordures ménagères Boulageois tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2018 un déficit de 48652,18 € (dépenses : 2 035 440,51 € ; recettes : 1 986 788,33 €) et en investissement un excédent sur l'exercice de 4796,98 € (dépenses : 63 239,81 € ; recettes : 68 036,79 €) soit un résultat de clôture en fonctionnement de 19387,80 € et en investissement un résultat de clôture de -14234,18 €.*
- 2) *D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 14234,18 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 la somme de 5153,62 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2018,*
- 3) *D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,*

4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

### **POINT N°6 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Ordures Ménagères Boulageois**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture des orientations 2019 pour le budget ordures ménagères du Boulageois.

#### **Les perspectives 2019**

Fréquentation de la déchetterie : 54 000 passages en 2018 contre 55 000 en 2017 et 53.000 visites en 2016

Optimisation déchetterie : L'opération de changement des bacs à verres avec de nouveaux containers est terminée. Recherche en cours d'une solution pour les bennes déchets verts du week-end qui sont saturées.

Nouveautés sur la collecte déchets : Le marché de collecte unifié est en cours de passation et sera effectif pour l'ensemble des communes au 01<sup>er</sup> juillet. Le projet de collecte de tous les plastiques dans les sacs orange est toujours en réflexion pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires cependant cela entraîne des difficultés par-rapport à la collecte multi-flux. Il conviendrait de sortir le papier du sac orange en équipant les territoires de bacs d'apport volontaire comme pour le verre. Cela nécessite des investissements importants. A ce stade la réflexion n'est pas aboutie et les marges du budget ne permettent pas actuellement l'inscription de ces dépenses..

#### **Prévision de budget 2019:**

La prévision de budget pour 2019 se situe à 2 163 332€ en augmentation de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

Deux explications à cette augmentation :

- L'accroissement du poste traitement des déchets estimé avec prudence à 6% compte tenu des incertitudes pesant sur le budget du SYDEME
- L'accroissement de la contribution des EPCI suite à l'arrêté préfectoral de novembre 2018 et qui fixe les besoins d'équilibre du SYDEME à 11,50€ par habitant au lieu de 4,50€. Cette augmentation sera supportée pour moitié sur le budget 2019 et pour moitié sur le budget 2020 conformément à la décision du conseil communautaire du 10 décembre 2018.

Une partie de ces charges nouvelles est compensée par la réduction des charges de personnel.

La mutualisation des tâches et l'impact fusion justifie le transfert d'une partie des dépenses afférentes au personnel (principalement administratif) sur le budget principal.

Les autres charges d'exploitation sont stables.

En l'absence de fonds de roulement, l'équilibre du budget 2019 nécessite une actualisation de la redevance à hauteur de 2,5%, pour un produit attendu de 1865000€.

Pour information, le tarif moyen par habitant a progressé de 4,3% (+9€) sur la période 2016/2019.

Le budget recette reprend les prévisions de retours de valorisation de l'année (260 000€) et les restes à recouvrer sur les années précédentes malgré le peu de lisibilité existant en la matière.

**Le budget reste construit sur un postulat de paiement de douze mois de collecte et traitement et ne comporte pas de rattrapage sauf modification dans l'intervalle du calendrier des reversements de tri par le Sydeme ou restitution anticipée de l'avance consentie pour le redressement de ses comptes en 2016.**

Les tarifs de la redevance 2019 adoptés en conseil communautaire sont

- 105,00€ inchangés pour la part fixe (tarif établi en convergence avec le périmètre de la Houve)
- 78,50€ (au lieu de 75,50€) pour la part variable

La redevance acquittée par les professionnels suit désormais les variations votées par l'assemblée. Le tarif de base 2019 est aligné sur la part variable à 78,50€.

**La section d'investissement s'équilibre à 70113 € avec en opération réelle une enveloppe de 5000€ pour le remplacement de matériel à la déchèterie si cela s'avère nécessaire.**

La part d'autofinancement nécessaire à l'équilibre des opérations d'investissement est de 7737€.

**Maquette budget 2019**

DEPENSES	DE	RECETTES	DE
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Chapitre ou Compte	PREVISIONS	Chapitre ou Compte	PREVISIONS
011 - Charges à caractère général	1 883 773	70 - Produits des services et ventes	1 867 000
012- Charges de personnel	47 500	74- Dotations, subv, participations	0
65 - Autres charges de gestion courante	152 000	75- Autres produits de gestion courante	274 300
66 - Charges financières	13000	77- Produits exceptionnels	0
67 - Charges exceptionnelles	10 000	002-Excédent de fonctionnement reporté	0
68- amortissement et provisions	47322	777 -Amortissement des subventions	16 878
022- Dépenses imprévues (fonctionnement)	2000	002 - Excédent reporté	5 153
023 - Virement à la section d'investissement	7737		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 163 332</b>		<b>2 163 332</b>

**DEPENSES**

**RECETTES**

**D'INVESTISSEMENT**

**D'INVESTISSEMENT**

001- Déficit d'investissement reporté	14 234	1068- Affectation du résultat	14 234
16- Emprunts	34 000	10222- fctva	820
21- Immob, corp, (mobilier et bacs)	5 001	o21 - virement section de fonctionnement	7737
139- amortissement des subventions	16 878	28-amortissement	47322
		o21 - virement section de fonction	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>70 113</b>		<b>70 113</b>

Monsieur le Vice-président ouvre le débat. Monsieur Gérard SIMON demande pourquoi les dépenses de personnel des 2 budgets ordures ménagères sont proches sur les projets de budget 2019 alors que le nombre d'habitants est différent du simple au double, tout comme le nombre de communes. M. BRUN répond qu'en 2019 seuls les personnels techniques sont rattachés sur les budgets annexes. Par conséquent, les montants sont relativement proches puisque les services offerts sur les territoires sont quasi-identiques, à savoir une déchèterie à Boulay et une à Dalem avec des amplitudes d'ouverture identiques, sauf pour le dimanche matin à Boulay. Ce sont des charges difficilement compressibles et c'est pour cela que leur montant est proche.

Monsieur le Président prend ensuite la parole pour faire un état de la situation du SYDEME. Il explique que le vote du budget prévu en février a été reporté, le président du SYDEME n'étant pas sûr de disposer d'une majorité pour voter le budget en l'état. Les élus du conseil syndical ont face à eux un choix difficile car :

- Soit ils votent le budget en l'état tel que présenté par le SYDEME alors qu'ils savent que celui-ci est insincère puisque plusieurs charges ou provisions de charges à prévoir, connues à ce jour, ne sont pas inscrites et que l'étude des comptes par les services finances des intercommunalités ne font que renforcer ce sentiment
- Soit ils le refusent, au risque de la mise sous tutelle par le Préfet qui prendrait alors des décisions douloureuses avec de lourdes conséquences sur les usagers et des augmentations massives des coûts pour résorber le déficit du syndicat

Monsieur le Président explique qu'il faudrait que l'ensemble des EPCI membres rencontrent le Préfet pour pouvoir sortir de cette situation, et pas seulement le SYDEME. M. BUTTERBACH estime que les délégués de la CCHPB devraient voter contre ce budget pour montrer leur désaccord avec les choix du syndicat, puisqu'à un moment ou à un autre il faudra bien assumer la remise à plat des comptes du syndicat. Le président affirme être du même avis. Le Président propose au conseil de se prononcer sur la conduite à tenir. Le conseil décide alors à l'unanimité de demander aux 4 délégués de la CCHPB au SYDEME de voter contre le budget primitif 2019 du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**POINT N°7 : Compte administratif 2018 – Budget Ordures Ménagères Houve et affectation de résultats**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, informe le conseil que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2018 est de 34208,72 €. Le résultat cumulé au 31/12/2018 s'élève à -13594,74 €.

L'actualisation annuelle de la redevance appliquée au cours de derniers exercices permet de ramener le budget annuel à une situation d'équilibre, même fragile.

D'autres facteurs participent à ce résultat :

- la faiblesse des admissions en non-valeur de factures pour un montant de 4549€. La CCH présente en la matière un retard moins important sur le stock des recettes irrécouvrables.
- L'augmentation modérée des dépenses de traitement et collecte (+ 4400€). L'augmentation des frais de traitement (+ 48500€ est compensée par les impacts positifs du nouveau marché de collecte (- 46471€)
- un reste à percevoir sur les versements du SYDEME à hauteur de 47000 € pour 2016 et 110 000€ pour 2017 .
- la mise à jour du rôle des ordures ménagères pour les professionnels dont le produit pour 2018 s'est élevé à 20250 €
- les économies réalisées sur le nouveau contrat de collecte en année pleine (env 45000€)

Les prévisions budgétaires pour 2019 intègrent la situation comptable et ajustent la redevance en conséquence.

Le poste principal transport/collecte/traitement progresse de 0,4%. Au 31/12, le budget accuse 4 mois de retard avec les appels mensuels du SYDEME tout en acquittant 12 mois de contribution. La résorption de ce retard nécessiterait une augmentation du produit de la redevance d'environ 11%, ce qui paraît difficilement envisageable au regard de son niveau actuel.

Les charges financières liées à la nouvelle déchetterie sont désormais stables à 54300€/an ; elles mobilisent 4,6% du produit de la redevance.

Les lignes de trésorerie ouvertes dans les différents budgets de la CCHPB ayant été fusionnées à partir de 2018, elles n'impactent plus les budgets ordures ménagères. La trésorerie de la CCHPB permet de supporter les tensions des budgets annexes OM.

La recette provenant de la redevance est inférieure de 3% à la prévision budgétaire conformément aux estimations. L'amélioration des produits depuis 2016 permet d'entrevoir un retour à l'équilibre de la section d'exploitation fin 2019...

Pour rappel, la progression du produit de la redevance en 2019 est de 13,2% ; elle était de 12,2% en 2018, de 11,4% en 2017 et de +7.8% en 2016.

Les produits relatifs à l'activité déchets représentent 1 267 000€ alors que les dépenses relatives à l'activité sont de 1 051 000€.

**La marge d'exploitation (environ 216 000€) est intéressante mais elle est totalement mobilisée pour couvrir les autres charges du budget (personnel, emprunts, amortissement) et les déficits reportés.**

Après plusieurs années d'augmentations sensibles de la redevance, la collectivité se veut prudente dans sa stratégie tarifaire pour deux raisons principalement :

- l'équilibre des comptes demeure fortement tributaire de la politique du SYDEME (accroissement des contributions, retard dans les reversements, etc)...
- 
- La CCHPB veille à ne pas creuser les écarts avec le secteur du boulageois dans la perspective d'une fusion des budgets OM.

Les reversements au titre de la valorisation en 2018 ne représentent que 5 % du produit de la redevance facturée en baisse constante depuis plusieurs années du fait de la tension sur certaines filières et de la rétention pratiquée par le SYDEME.

**Pour autant, la qualité du tri demeure une nécessité absolue pour l'équilibre des comptes et le niveau de redevance payé par les usagers**

**La section d'investissement :**

La section d'investissement présente un excédent 4557,40€ pour l'année mais le solde net des restes à réaliser en dépense est de - 12000€. Le déficit cumulé au 31/12 de la section est de 23426,11€.

L'opération déchetterie est globalement terminée. Une intervention sur le portail et une acquisition de terrains figurent en reste. Le site d'Oberdorff a été mis aux normes pour 10000€.

La dette est totalement stabilisée ; le capital restant dû est de 823 022,90 € au 31/12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2018 du budget ordures ménagères - Houve tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2018 un excédent de 34208,72 € (dépenses : 1256112,13 € ; recettes : 1290320,85 €) et en investissement un excédent sur l'exercice de 4557,40 € (dépenses : 113704,78 € ; recettes : 118262,18 €) soit un résultat de clôture en fonctionnement de -13594,74 € et en investissement un résultat de clôture de -23426,11 €.
- 2) De ne pas effectuer d'affectation de résultats en raison du résultat global négatif 2018 de la section d'exploitation,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

### **POINT N°8 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Ordures Ménagères Houve**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture des orientations 2019 pour le budget ordures ménagères de la Houve. Il rappelle les termes de la délibération n°6 qui comportent des éléments de débat communs avec le budget OM du Boulageois.

## Les perspectives 2019

Fréquentation de la déchetterie: 24 000 passages en 2017, 25 000 en 2018

Optimisation déchetterie : le programme de renouvellement des bacs à verre est terminé. Il reste à régler les travaux de fin 2018 pour la reprise du portail et l'aménagement de la sortie de la déchetterie de Dalem.

Nouveautés sur la collecte déchets : Le marché de collecte unifié est en cours de passation et sera effectif sur les communes au 01er juillet. Le projet de collecte de tous les plastiques dans les sacs orange est toujours en réflexion pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires cependant cela entraîne des difficultés par-rapport à la collecte multiflux. Il conviendrait de sortir le papier du sac orange en équipant les territoires de bacs d'apport volontaire comme pour le verre. Cela nécessite des investissements importants. A ce stade la réflexion n'est pas aboutie et les marges du budget ne permettent pas l'inscriptions de ces sommes. Depuis l'an dernier, la re-dotation occasionnelle en sacs multi-flux se fait dans les mairies.

Prévision de budget :

En fonctionnement

La prévision de budget pour 2019 se situe à 1 353 796€ stable (-3000 €) par rapport au précédent.

Cette stabilité cache cependant d'importants mouvements entre les sections :

- L'accroissement du poste traitement des déchets estimé prudemment à 8% pour tenir compte des incertitudes qui pèsent sur le budget du SYDEME ;
- L'accroissement de la contribution des EPCI suite à l'arrêté préfectoral de novembre 2018 et qui fixe les besoins d'équilibre du SYDEME à 11,50€ par habitant au lieu de 4,50€. Cette augmentation sera supportée pour moitié sur le budget 2019 et pour moitié sur le budget 2020 conformément à la décision du conseil communautaire du 10 décembre 2018.

Ces charges nouvelles sont compensées par la réduction des charges de personnel et par l'absence de virement à la section d'investissement, l'amortissement couvrant les charges d'emprunt.

La mutualisation des tâches et l'impact fusion des EPCI justifient le transfert d'une partie des dépenses afférentes au personnel (principalement administratif) sur le budget principal.

Les ajustements successifs de la redevance garantissent un niveau de produit suffisant pour l'équilibre du budget 2019 avec un produit attendu de 1 182 000 €.

Pour information, le tarif moyen par habitant a progressé de 25% (+ 30€) sur la période 2016/2019.

Le budget recette reprend les prévisions de retours de valorisation de l'année (47 000€) et les restes à recouvrer sur les années précédentes (102 000 €) malgré le peu de lisibilité existant en la matière.

Le budget reste construit sur un postulat de paiement de douze mois de collecte et traitement et ne comporte pas de rattrapage pour le décalage « historique de deux mois » sauf ressource nouvelle (versement avance 2016 au SYDEME, vente du chargeur...)

Les tarifs de la redevance 2019 adoptés en conseil communautaire sont

- 105,00€ inchangés pour la part fixe (tarif établi en convergence avec le périmètre du boulageois)
- 90,00€ inchangés pour la part variable

La redevance acquittée par les professionnels suit désormais les variations votées par l'assemblée. Le tarif de base 2019 est aligné sur la part variable à 90,00€.

La section d'investissement s'équilibre à 123 235€.

Pas de dépense nouvelle en dehors des restes à réaliser (portail déchetterie, terrain). Les amortissements assurent le besoin de financement pour la couverture des prêts. La dette en capital au 31/12/2018 est de 823022,90 €

2019CC2-0703

**Simulation de budget 2019:**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	DE	RECETTES FONCTIONNEMENT	DE
Chapitre ou Compte	PREVISIO NS	Chapitre ou Compte	PREVISIO NS
011 - Charges à caractère général	1097266	70 - Produits des services et ventes	1 182 001
012- Charges de personnel	30500	74- Dotations, subv, participations	0
65 - Autres charges de gestion courante	76800	75- Autres produits de gestion courante	149 000
66 - Charges financières	16200	77- Produits exceptionnels	0
67 - Charges exceptionnelles	2 800	002-Excédent de fonctionnement reporté	0
68- amortissement et provisions	116635	777 - Amortissement des subventions	22 795
002 - déficit reporté	13595	002 - Excédent reporté	0
023 - Virement à la section d'investissement	0		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 353 796</b>		<b>1 353 796</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001- Déficit d'investissement reporté	23 426	1068- Affectation du résultat	0
16- Emprunts	41 000	1022- fctva	6600
21- Immob, corp, (mobilier et bacs)	36 014	o21 - virement section de fonctionnement	0
139- amortissement des subventions	22 795	28-amortissement	116635
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>137478</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>137478</b>

*Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Monsieur BLANCHOT demande si l'ouverture des déchèteries à l'ensemble des usagers est prévue en citant notamment la problématique des pneus.*

*Monsieur BRUN répond que le bureau y réfléchit mais que la situation des budgets ordures ménagères amène à considérer ces options avec prudence. En effet, l'ouverture des 2 déchèteries à nos 23000 habitants sera réalisé à court ou moyen terme. Cependant, l'exemple des pneus montre qu'il faut d'abord trouver les solutions à :*

- *La mise en place de nouvelles filières sur les déchèteries génère des coûts. Comme les budgets annexes subissent déjà les conséquences de la situation du SYDEME, toute dépense nouvelle est difficile à supporter.*
- *D'un point de vue technique, cela suppose avoir l'espace ou les bennes nécessaires*

*En conclusion, Monsieur BRUN indique également que la vente du chargeur qui n'a pas trouvé son utilité pourrait permettre d'améliorer la situation financière du budget.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

### ***PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE***

-----

#### **POINT N°9 : Compte administratif 2018 – Budget Assainissement et affectation de résultats**

*Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, informe le conseil que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2018 est de 290677,62 €. Le résultat cumulé au 31/12/2018 s'élève à 1 508 775,28 €.*

*Il s'agit du 1<sup>er</sup> compte administratif sur le nouveau périmètre sur lequel s'exerce désormais la compétence et qui concerne l'ensemble des communes à l'exception de Piblangue.*

*L'année a été mise à profit pour fusionner et fondre les anciens syndicats et budgets annexes ; les transferts d'actif et la reprise des éléments comptables ont été réalisés.*

*Les règles de gestion sont en voie d'uniformisation. La convergence des tarifs de la redevance a commencé pour aboutir à un tarif unique à l'horizon 2022.*

#### **Le fonctionnement :**

*L'excédent d'exploitation 2018 est de 290 677,62€.*

*L'excédent d'exploitation cumulé est de 1 508 775,28€*

*Le produit de la redevance d'assainissement s'élève à 1 053 378€ et représente 62% des produits réels de fonctionnement. Les recettes d'assainissement non collectif demeurent embryonnaires avec 4935 €.*

*La contribution des communes pour les eaux pluviales (17€/hab) constitue le 2<sup>ème</sup> poste de recettes du budget avec 384 047€ (22,5% des recettes réelles).*

*Les participations aux branchements individuels ont été facturées pour 85 415€ en 2018.*

*Les dépenses de fonctionnement sont globalement très inférieures aux prévisions. Du fait de la généralisation de la compétence, la seule information découle du rapprochement entre la prévision de budget consolidé et la réalité des dépenses constatées.*

*Les charges d'exploitation courantes représentent 27% des recettes réelles à 461 129€, elles regroupent pour l'essentiel les entretiens et réparation, les branchements mais également les reversements à la SEE dans le cadre des délégations de service public.*

Les charges du personnel affecté à l'activité assainissement s'élèvent à 230 514€ soit 13,5% des produits.

Les charges financières (intérêt + capital) s'élèvent à 1 180 627€ ramené à 480 627€ après neutralisation du remboursement des emprunts relais pour 700 000€. C'est donc un peu plus de 45% de la redevance qui est affecté au remboursement annuel de la dette.

La capacité brute d'autofinancement sur l'exercice est importante avec 824 000€ soit 48,2% des produits de fonctionnement. Dans la réalité, elle alimente intégralement l'amortissement net des installations (538000€) et le remboursement de la dette en capital (310 000€).

Les investissements :

La section d'investissement affiche un résultat d'exécution de 65 096,47€ sur l'exercice 2018 et de - 51 537,51€ en tenant compte du déficit reporté.

L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 4 058 597 €. L'emprunt relai de 2015 a été remboursé en 2 versements de 300 000€ et de 400 000€. Il avait été contracté pour faire face aux dépenses liées au programme de l'ancien SIAVN des années 2012 à 2014 (Bionville, Bannay, Mégange et Obervisse)

Le taux de réalisation des investissements est faible (10%) en l'absence de lancement opérationnel de nouveaux programmes. 208 000€ ont été dépensés en 2018 pour les équipements et réseaux.

Avec la baisse drastique des aides de l'Agence de l'Eau et du Département, ajouté au manque de lisibilité des politiques d'aides, il existe aujourd'hui une grande incertitude en matière de programmation. Pour 2019, la réhabilitation de l'ANC à Brouck a finalement été retenue au titre des aides de l'agence contrairement à celui de Valmunster, où un dispositif d'aide ciblée par habitation a été voté par le conseil fin 2018. Les travaux sur Dalem (interconnexion avec la station de Falck), également éligibles sont programmés pour 2019.

Même constat du côté recettes d'investissement avec pour l'essentiel des rentrées de subvention pour 245 632€ qui permettent de solder les programmes anciens.

L'amortissement net est de 537 434€ ; il sera encore en 2019 la principale source de financement des équipements futurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2018 du budget assainissement tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2018 un excédent de 290667,62 € (dépenses : 1868239,52 € ; recettes : 2158917,14 €) et en investissement un excédent sur l'exercice de 65096,47 € (dépenses : 1678023,79 € ; recettes : 1743120,26 €) soit un résultat de clôture en fonctionnement de 1508775,28 € et en investissement un résultat de clôture de - 51537,51 €.
- 2) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 325103,27 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 la somme de 1183672,01 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2018,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

**POINT N° 10 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Assainissement**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture des orientations 2019 pour le budget assainissement.

**Section d'exploitation :**

Le projet de budget pour l'assainissement en 2019 ne comporte pas de modification substantielle s'agissant des dépenses et des recettes courantes.

DEPENSES	DE		RECETTES	DE	
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Chapitre ou Compte		PREVISIONS	Chapitre ou Compte		PREVISIONS
011 - Charges à caractère général		706 401	70 - Produits des services et ventes		1 581 908
012- Charges de personnel		232 000	74- Dotations, subv, participations		88 000
65 - Autres charges de gestion courante		15 000	75- Autres produits de gestion courante		50 000
66 - Charges financières		160 000	77- Produits exceptionnels		11 917
67 - Charges exceptionnelles		40 000	002-Excédent de fonctionnement reporté		1 183 672
68- amortissement et provisions		1 069 041	777 -Amortissement des subventions		458 619
022- Dépenses imprévues (fonctionnement)		5000.00	002 - Excédent reporté		1 183 672
023 - Virement à la section d'investissement		1 138 673			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 366 116</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 366 116</b>

La section d'exploitation s'équilibre à 3 366 116€ (- 30 000€ par rapport à 2018)

Pour cette 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement en mode fusionné, les modes de gestion et les coûts sont mieux maîtrisés et l'harmonisation des modes de gestion est en cours.

Néanmoins et pour parer les incertitudes, les crédits en dépense ont été surévalués sur les positions d'entretien et réparation (220 000€)

Seule vraie nouveauté dans le budget 2019 : la contribution financière de la CCHPB aux réalisations d'ANC par des usagers dans les conditions définies par la délibération du 10 décembre 2018 avec une inscription en crédit de 30 000€.

Du côté des recettes, la convergence des tarifs de la redevance d'assainissement collectif entre dans sa deuxième année ; elle se poursuivra jusqu'en 2022. Un ajustement a été décidé en conseil communautaire de décembre 2018 (+ 0,25€ sur la part fixe du tarif cible) pour compenser la dégradation du produit lié à une baisse des volumes consommés.

Le produit attendu pour 2019 est estimé à 1 111 500€ pour l'assainissement collectif (idem que 2018), il représente 64% des recettes réelles de fonctionnement.

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2019 sont les suivants :

périmètre	part fixe	part variable (m3)
Boulageois	23,67	0,9332
Dumbach	19.14	1,5291
BMRV	49.52	0,9679
Dalem	5,75	0,4409
Falck	5,75	0,8179
Hargarten	5,75	0,8179

Pas de différence pour les recettes « eaux pluviales » qui produisent 22% des produits réels avec 383 000€ (17€/hab pour un produit global de 383 000€).

La taxe de raccordement à l'assainissement est maintenue à 1800€ et 600€ par logement supplémentaire. Le tableau des redevances d'assainissement non collectif a été adopté en décembre et entre en application en 2019. Il concerne quelques 300 habitations du territoire et doit permettre d'unifier et d'harmoniser la politique de la CCHPB pour les prestations contrôle et entretien des installations.

Les recettes prévues pour ces prestations sont estimées à 3000€.

Les nouvelles conditions d'intervention de la CCHPB pour les travaux de réhabilitation des installations ANC entrent également en vigueur en 2019.

L'autofinancement prévisionnel est estimé à 1 138 000 € auquel il convient de rajouter le produit supplémentaire en provenance de l'amortissement des installations pour un montant de 610 000€.

#### **La section d'investissement :**

Les restes à réaliser s'élèvent à 254 564 € en recettes et 528 130 € en dépenses.

En dépense, les emprunts relai remboursés, l'annuité en capital se stabilise à 285 000€.

L'annuité totale (capital + intérêts) est de 445 000€ soit 0,51€ par m3 (consommation annuelle = 877 000m3/an).

L'enveloppe globale dédiée aux travaux s'élève à 2,3 M€ dans le projet de budget 2019 et comporte plusieurs programmes qui entreront en réalisation en 2019, en particulier :

- la liaison Dalem/STEP -1<sup>ère</sup> tranche
- les travaux ANC de BROUCK retenus par l'agence de Bassin
- des interventions déjà programmées dans diverses communes (Bionville, Boulay, Villing, etc...)

La commission des finances doit se réunir prochainement pour évoquer les opérations à prioriser et à hiérarchiser au cours des prochaines années.

Ces opérations qui représentent des coûts très importants sont très fortement tributaires des participations financières du Département ou de l'agence de bassin dont les politiques d'aide viennent d'être revues. La CCHPB devra donc entamer une discussion avec ces deux financeurs afin de bien définir les plans de financement de chaque opération.

Il convient de rappeler ici que la marge annuelle d'autofinancement nette du budget assainissement se situe globalement autour de 550 000€.

L'esquisse de la section d'investissement pour 2019 est la suivante :

2019CC2-0703

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001- Déficit d'investissement reporté	51 537	1068- Affectation du résultat	325 103
16- Emprunts	285 000	10222- fctva	150 000
215/218 - acquisitions diverses	86 310,00	o21 - virement section de fonctionnement	1 138 673
2031 - frais d'études	231 000	131 - subventions	
205 - logiciels	2 200	1311 - subvention agence bassin	550 656
2315 -travaux	2 283 569	1313 - subventions département	80 000
23158 - autres immobilisations	0	1641 - emprunt	0
139- amortissement des subventions	458 619	28-amortissement	1 069 041
2762 - récupération de TVA	10 000	2762 - récupération de TVA	5 000,00
020 dépenses imprévues	0		
41-opérations patrimoniales	0	41 - opérations patrimoniales	10 000
4581 -travaux pour comptes de tiers	0	4582 -travaux pour comptes de tiers	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 333 474</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 333 474</b>

Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Le projet de budget 2019 ne suscite aucune question de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

-----

**POINT N°11 : Compte administratif 2018 – Budget Principal CCHPB et affectation de résultats**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, informe le conseil que le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2018 est de 949237,73 €. Le résultat cumulé au 31/12/2018 s'élève à 1 475 077,27 €.

**Le résultat de fonctionnement**

Le résultat brut de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018 est de 949 237,73€ en retrait de 241 000€ par rapport à l'édition précédente.

La marge d'autofinancement brute est de 13,2% (16,5% fin 2017) soit 40€/hab (moy.nat= 54€)

La marge d'autofinancement nette est de 8,7% (12 % fin 2017) soit 32€/hab (moy nat = 36€)

Deux explications en 1<sup>ère</sup> analyse :

- Des recettes exceptionnelles en 2017 (reversement petite enfance, ...)

- Une croissance des dépenses de fonctionnement en 2018 suite aux choix politiques du conseil communautaire (adhésion à Moselle Attractivité, subvention étendue aux sapeurs-pompiers, parentalité...)
- Les recettes nouvelles servent uniquement à compenser des dépenses nouvelles (taxe GEMAPI en face de l'adhésion aux syndicats, reversement du budget assainissement pour compenser les agents transférés) tandis que les recettes fiscales propres à la CCHPB stagnent.

### **Les dépenses de fonctionnement :**

Leur montant pour 2018 est de 6 233 980 € en augmentation de 3,6% par rapport à 2017.

S'agissant de la 2<sup>ème</sup> année d'exercice du budget fusionné, des comparaisons peuvent désormais être établies.

Les charges de fonctionnement courantes de la CCHPB sont stables à 1 057 079€ et mobilisent 15% du budget de fonctionnement. Elles se situent 87 000€ en dessous de la prévision et respectent l'objectif constant de maîtrise des dépenses courantes.

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépense du budget (27,2% des dépenses 2018, 23,6% en 2017, 24% en 2016 sur le périmètre CCPB). Ce ratio chute à 13,5% en tenant compte des salaires compensés par les budgets annexes, des emplois partagés, mutualisés ou mis à disposition. A titre comparatif, la charge par habitant est de 41,20€ contre 108€ pour la moyenne nationale.

L'accroissement des charges de personnel entre 2017 et 2018 s'explique par :

- La mise en application du RIFSEEP
- L'intégration des personnels des syndicats d'assainissement de l'ex-CCH (2 agents)
- Les augmentations indiciaires et de cotisations réglementaires

Au chapitre des autres charges de gestion, c'est essentiellement la petite enfance qui retient l'attention. En 2018, elle a représenté 231 126 € desquels il convient de déduire les 85 000 € versés au titre de l'occupation du domaine public soit une participation de la CCHPB de 146 126 € pour la délégation de service public. On y ajoutera également les 26 500 € versés pour la maison de la parentalité. Ces participations sont néanmoins compensées par un important soutien de la CAF à hauteur de 229 457,67 €. Il est à noter que la hausse des charges de 2018 est également due à plusieurs décisions votées en assemblée fin 2017 :

- Le transfert de compétence GEMAPI sur les 37 communes et les cotisations aux 2 syndicats de rivière qui en découlent compensé par l'instauration de la taxe
- L'adhésion à Moselle Attractivité (35 000 € par an) 1<sup>ère</sup> cotisation acquittée en 2018

La politique communautaire en matière de subvention reste mesurée avec une dépense budgétaire constante (97 402€) représentant 1,3% des recettes

Les charges financières (capital + intérêts) sont à 442 349€ et consomment 6,15% des produits de fonctionnement. La couverture d'une partie de la dette par le loyer SIB permet de maintenir le ratio d'endettement (dette / produit de fonctionnement) à 0,6 année assez loin du seuil de risque de 1 année. L'annuité représente en valeur nette 227 000€ soit 9,60€/hab ; la moyenne nationale est à 23€/hab.

Un poste de dépenses à surveiller en raison de :

- La fin du bail SIB (juillet 2019)
- La réalisation de deux nouveaux prêts pour le déploiement de la fibre (2,4M€)

L'encours de dette 31/12/2018 est de 6 786 398€ soit 287€/hab (moyenne nationale autour de 179€). le ratio d'endettement passe de 0,6 année à 0,9 année. La capacité de désendettement (dette/ CAF brute) de 7 années et 2 mois ; elle était de 4 années fin 2017.

### **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement pour 2018 sont de 7 183 217,88€ à -0,3% par rapport à 2017. Elles sont néanmoins supérieures de 91000€ aux prévisions.

Les produits des services sont stables. Il est néanmoins observé une baisse des recettes provenant des prestations périscolaire (cantine) de 8% principalement imputables à des reports de facturations liés à la fermeture de la trésorerie de Boulay. Par contre, les mises à disposition de personnel progressent et compensent cette perte de produits. Les recettes piscine diminuent d'environ 10 % à cause des rattrapages effectués en 2017 après la fusion (produits de fin 2016) ainsi que la fin de l'occupation des communes du Bouzonvillois pendant la construction de la nouvelle piscine (pas complètement compensée par les nouvelles communes accueillies)

Les recettes fiscales sont immobiles. En s'efforçant de maintenir une pression fiscale constante, la CCHPB ne profite que de la variation des bases, en moyenne 1,8% entre 2018 et 2017 (1,4% l'année précédente). Compte tenu de la structure des recettes fiscales constituées à 60 % d'impôts professionnels, la communauté de communes est très exposée aux fluctuations économiques. Ainsi, en 2018, la part des professionnels dans le produits fiscal baisse de 3% (- 52000€) et réduit à néant la progression de la base des impôts ménages de 1,9% (+ 42000€).

Le produit de la taxe GEMAPI (77362€) constitue en réalité la seule augmentation votée par la CCHPB en 2018 mais la recette est reversée aux syndicats de rivières.

**Il convient de ne pas perdre de vue que les recettes fiscales sont amputées à hauteur de 904 000€ par le FNGIR et de 1370000€ par les attributions de compensation aux communes membres.**

Evolution des bases			
	2017	2018	var en %
TH	21582443	22008000	1,98
TFB	18561008	18867000	1,64
TFNB	888108	900800	1,43
<b>total</b>	<b>41033576</b>	<b>41777818</b>	<b>1,81</b>

Evolution des produits			
	2017	2018	var en %
TH	1866927	1903692	1,96
TFB	204130	207537	1,167
TFNB	26029	27474	5,55
<b>total</b>	<b>2099103</b>	<b>2140721</b>	<b>1,98</b>

Evolution des produits fiscalité professionnelle				
	2017	2018	var. en %	var. en €
CFE	732325	730917	-0,2	-1408
CVAE	350506	332952	-5,3	-17554
IFER	538339	550709	2,3	12370
TASCO M	169672	124223	-3,7	-45449
<b>total</b>	<b>1792859</b>	<b>1740819</b>	<b>-2,9</b>	<b>-52040</b>

	taux 2018	taux moy dépt	taux moy nat
TH	8,65%	5,65%	8,60%
TFB	1,10%	2,13%	2,72%
TFNB	3,05%	6,21%	7,07%
CFE	18,75%	20,45%	24,79%

La dotation globale de fonctionnement est stable à 963K€ ; elle ne représente plus que 13,5% des produits de fonctionnement. Des recettes supplémentaires (+ 117000€) sont constatées au c/74718 qui s'expliquent par le versement plus important qu'attendu au niveau de la CAF pour le soutien à la petite enfance.

La fin du bail avec la SIB est prévue au 31/07/2019. Le budget 2019 devra composer avec la perte de loyer sur 5 mois (-87 500€). Le budget 2020 devra faire sans la totalité des loyers (-210 000 €) alors que le prêt court jusqu'en 2029 avec une annuité de 75 800 €.

Les produits exceptionnels enregistrent les reversements de la SIB au titre de la taxe foncière qui sont également appelés à disparaître mais la charge correspondante s'éteint parallèlement.

#### **La section d'investissement :**

Le solde d'exécution en investissement de 2018 est de 1 481 214,37€ ramené à 763 360,56€ en tenant compte du déficit reporté de 2017.

Un résultat à tempérer avec les restes à réaliser pour un montant net de 2 060 485€ (dont 1 286 000€ pour la fibre optique).

Les dépenses réelles d'investissement ne sont que de 660 216€ (hors dossier fibre optique). Elles concernent pour l'essentiel la petite enfance à Hargarten (107 000€), le LPI et l'Internat (27 000€), le matériel/mobilier (76 000€), les bâtiments divers (187 000€ avec notamment 70 000 € pour le démarrage des études pour la rénovation de la cuisine et l'acquisition de matériel (1 sauteuse, 1 vitrine froide), 42 000 € de travaux pour la rénovation et la mise en accessibilité des vestiaires des tennis couverts et 40 000 € pour le remplacement de l'éclairage défectueux au niveau du bâtiment relais) et l'acquisition de terrains (293 000€).

S'agissant plus particulièrement de la crèche de Hargarten, le plan de financement a été arrêté comme présenté lors du conseil communautaire du 10 décembre lors de l'ouverture de chantier à 1 310 584,75 € HT financés à 80 %. Il reste à consolider le montant exact de la subvention FEADER toujours en cours d'instruction ainsi qu'à évaluer les avenants qui auront lieu en cours de marché.

Concernant le programme fibre optique : un 1er acompte de 1 713 040 € a été versé à Moselle Fibre. Les prêts à hauteur de 2,4M€ ont été réalisés et les communes du secteur de Boulay se sont acquittées de la 2ème échéance de la contribution pour 226 000€. La 3ème échéance sera du même montant en 2019. L'annuité de prêt à charge de la CCHPB sera de 140 000 € à compter de 2019 (capital et intérêts).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- 1) D'adopter le compte administratif 2018 du budget principal – CCHPB tel que présenté par le Vice-Président qui fait apparaître en fonctionnement sur l'exercice 2018 un excédent de 949237,73 € (dépenses : 6233980,15 € ; recettes : 7183217,88 €) et en investissement un excédent sur l'exercice de 1481214,47 € (dépenses : 2820353,53 € ; recettes : 4301568 €) soit un résultat

de clôture en fonctionnement de 1 475 077,27 € et en investissement un résultat de clôture de 763 360,66 €.

- 2) D'affecter en recettes à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 1 297 124,50 € et d'affecter en report à nouveau à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 la somme de 1 779 527,77 € en raison du besoin de financement constaté au vu des restes à réaliser et des résultats du compte administratif 2018,
- 3) D'adopter les comptes de gestion correspondants dont les chiffres concordent avec ceux-ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

-----

### **POINT N° 12 : Débat d'orientation budgétaire – Budget Principal CCHPB**

Monsieur Jean-Michel BRUN, vice-président, fait lecture des orientations 2019 pour le budget principal.

Les commentaires et tableaux ci-dessous présentent les grandes orientations du budget 2019.

#### **La section de fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement baisse en volume de 2,6% par rapport à 2018.

#### **Les dépenses :**

Les charges courantes sont estimées à 1,1M€ en légère baisse (- 36000€).

Dans le détail, l'augmentation de certaines positions (gaz, carburant solibus, maintenance, honoraires) sont compensées par les économies prévues sur d'autres chapitres (matériel et petit équipement, entretien et réparation, assurance bâtiment relai)

Parmi les nouveautés :

- L'analyse qualité de l'air pour les ERP du territoire pour 41 100€ (compensée par les communes concernées)
- La maintenance des poteaux d'incendie (compensée par la baisse de la cotisation au SDIS)
- L'étude pour la DSP de gestion de l'espace multi-accueil de Hargarten
- Les dépenses liées à la mise en régie de Solibus (carburants, entretien des véhicules, etc)

Les dépenses de personnel sont évaluées à 1,867€ pour 2019 en progression de 9% par rapport à 2018. Cette variation importante se retrouve dans :

- La gestion en régie du service de transport à la personne (solibus) crée une dépense nouvelle de 180.000€ mais elle est compensée par les aides de l'Etat et du FSE et la baisse de la subvention versée à Transboulot (prorata sur 2 mois)
- La communalisation du service « parentalité » représente 50.000€ également compensés en partie par la CAF, la contribution de la CC3FB et la diminution de la subvention versée à l'association porteuse du projet (prorata sur 3 mois)

Les autres charges de gestion courantes sont estimées à 974 000€ avec une hausse de 6% qu'on retrouve dans les subventions :

- + 10000€ pour l'école de musique
- 9300€ pour le point écoute jeunesse (cf : conseil communautaire de septembre 2018)
- 8000€ pour la participation de la CCHPB au dispositif « habiter mieux » (500€ par projet)

*Pas de modification sensible pour la contribution à la DSP de la petite enfance qui constitue la dépense principale de ce chapitre avec 238 000€*

*Les charges financières augmentent de 138 000€ (27000€ pour les intérêts et 111 000€ pour le capital) avec la 1<sup>ère</sup> échéance des prêts pour la fibre (2,4M€).*

*L'annuité brute par habitant est désormais de 24,80€ pour 23€ de moyenne nationale*

*L'annuité nette après déduction de la dernière fraction SIB (122 500€) est de 19,60€*

**Les recettes :**

*Les recettes courantes sont constantes s'agissant des produits de l'activité (repas, piscine, bibliothèques). Les remboursements des communes augmentent légèrement avec l'étude qualité de l'air et l'étude chauffage pour celles qui ont souscrit à l'offre AMO.*

*La principale variation se retrouve au niveau du personnel mis à disposition en raison du transfert des charges de personnel des budgets OM vers le budget principal (-75000€).*

*Sous réserve des notifications de produit attendu pour 2019, l'analyse de la fiscalité sur le compte administratif révèle ;*

- une situation de régression potentielle à défaut d'actualisation des taux de la fiscalité des ménages*
- une déconnexion du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les moyennes départementales et nationales avec pour effet des pertes de recettes potentielles*
- une dépendance de plus en plus marquée du rendement de la fiscalité professionnelle*

*Une analyse détaillée sera proposée à la commission des finances qui fera des propositions pour le vote du budget 2019.*

*Une progression de la part « professionnelle » est annoncée (env 50.000€ pour la CVAE et 45.000€ pour l'Ifer).*

*Il n'y a pas de modification attendue en matière de DGF en raison du gel de la baisse des dotations décidé par le gouvernement à partir de 2018.*

*Les autres produits de gestion courante perdent 82 000€ au titre du loyer de la SIB qui arrive à terme en juillet ; Par contre, la CCHPB devrait percevoir un versement exceptionnel de 200.000€ représentant la différence entre le montant des emprunts souscrits et les loyers perçus pendant la durée du bail.*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre ou Compte	PREVISIONS	Chapitre ou Compte	PREVISIONS
011 - Charges à caractère général	1 108 060	70 - Produits des services et ventes	1 043 780
012- Charges de personnel	1 866 900	73- impôts et taxes	4 135 762
65 - Autres charges de gestion courante	943 947	74- dotations et participations	1 893 100
66 - Charges financières	155 000	75- autres produits de gestion courante	137 600
67 - Charges exceptionnelles	6 000	76 - produits financiers	0
68- amortissement et provisions	146 344	777 -produits exceptionnels	65 000
675 cessions d'immobilisation	0	775 - cession d'immobilisation	0
014 - attribution de compensation - FNGIR	2 277 837	042- travaux en régie	5 000
023 - virement la section d'investissement	959 107	002- excédent reporté	177 953
		013- atténuation de charges	5 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 463 195</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 463 195</b>

Le résultat de fonctionnement prévisionnel est de 959 107€ soit 12,8% des produits de fonctionnement en brut. Rappel, la CAF brute au CA 2018 était de 13,2%

La CAF nette n'est que de 7% soit 22 €/an/hab, soit un niveau très inférieur à la moyenne nationale (36€/hab).

La section d'investissement :

Sous réserve des derniers arbitrages ou informations, la section d'investissement pourrait se présenter sous la forme suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001- Déficit d'investissement reporté	0	1068- Affectation du résultat	1 297 124
16- Emprunts	436 000	10222- fctva	657 663
20- immob. Incorp. (urbanisme - logiciel)	105 300	o21 - virement section de fonctionnement	959 107
204- subv Rémering - AFN + R2 Enedis	65 000	13 - subventions	1 713 000
21 - immobilisations diverses	547 550	Etat CAF(cantine- multi accueil)	863 500
terrains	187 650	Région (multi-accueil)	330 000
matériel, mobilier et outillage	24 500	Département (Cantine)	130 000
divers bâtiments	335 400	Communes (fibre optique)	329 500
		Feader(multi-accueil)	50 000
23 -immobilisations en cours	3 854 960	ERDF -R2	10 000
LPI + Internat	15 000	1- Résultat d'investis. reporté	763 361
Rénovation RSI	800 000	28-amortissement	146 344
fibre (solde Moselle fibre + acpte Houve)	1 389 960	024 -produit de cession (soulte SIB)	333 500
petite enfance	1 650 000	238 - avances	47951
autres	904 240		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 918 050</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 918 050</b>

**En dépense d'investissement :**

Trois secteurs de dépenses mobilisent les crédits :

- L'urbanisme qui inclut le PLUI avec une 2<sup>ème</sup> tranche d'un programme qui s'étalera sur 5 années (61000€), le PCAET (30000€) ainsi que les documents d'urbanisme sur plusieurs communes. Une enveloppe de 30 000€ est affectée à l'achat de terrains dans la ZI en plus de la 2<sup>ème</sup> échéance de rachat de terrains de la ZI (secteur Muller) pour 130 000€
- Les dépenses immobilières pour un montant global de 547 500€ avec la poursuite des mises aux normes ADAP de la plupart des bâtiments, les équipements cantine, piscine, le gymnase de Falck (131 000€), les travaux de confort d'été dans les crèches (50 000€) les besoins en matériel et mobilier (24000)
- Les programmes en cours : la fibre optique (1,4M€) avec le versement du solde de la plaque de Boulay et la consignation des versements des communes (3<sup>ème</sup> tranche du boulageois et 1<sup>ère</sup> tranche du secteur Houve); la maison de la petite enfance de Hargarten.(1,6M€), la rénovation de la cantine (0,8M€)

**Du côté des recettes d'investissement :**

L'opération fibre comporte la quote-part des communes concernées par la 1<sup>ère</sup> plaque (226 000€) et la 1<sup>ère</sup> échéance des communes du secteur Houve pour 103 500€.

Le plan de financement des opérations d'investissement est désormais connu :

- Multi accueil de Hargarten : CAF (400 000€) + Région (350 000€) + FEADER (50 000€) + DETR (280 000€)
- Rénovation cantine : DETR (162 500€) + département (130 000€)

Une somme de 333 500€ apparaît en produit de cession de terrains provenant pour 133 500€ de la vente du terrain Enedis et pour 200 000€ de la soultte SIB sur la fin du bail SIB.

**CONCLUSION**

**Les propositions du Président pour l'exercice 2019**

La situation financière de la CCHPB marque le pas après deux années d'amélioration de la marge d'autofinancement.

Le niveau élevé des aides financières obtenues sur les programmes multi-accueil et cantine communautaire compensent favorablement la baisse de la part autofinancée.

Le niveau d'endettement de la CCHPB, qui devrait encore s'accroître avec la 2<sup>ème</sup> tranche de déploiement de la fibre optique sur le secteur Houve, ne permet pas d'envisager une amélioration de ces indicateurs.

La part de la fiscalité professionnelle dans le produit fiscal global crée une situation de dépendance et comporte un risque en cas de récession de l'activité économique sur le territoire. L'IFER sur les éoliennes n'échappe pas à ce risque en raison de la modification des règles de répartition adoptée par le parlement pour les implantations futures.

La communauté de communes continue de développer des services en direction des populations :

- Fibre optique (140.000€ d'annuité à compter de 2019)

- Petite enfance avec 1,7M€
- Soutien aux familles (Alec, Parentalité, Point d'écoute jeunesse, etc..)
- Soutien aux activités (Ecole de musique, JSP, etc)
- Loisirs et cultures (Insolivres, spectacles Noël)

*Les analyses financières de la DDFIP confirment ce tassement des recettes face à l'accroissement des charges courantes liées à la mise en œuvre de ces nouveaux services. La maîtrise des charges courantes qui demeure une préoccupation constante ne suffira probablement pas pour inverser cette tendance.*

*La CCHPB sera particulièrement attentive à toutes les opportunités en faveur du développement sur le plan commercial et industriel parmi lesquelles la recherche d'une solution pour l'immeuble MULLER*

*La politique fiscale, la stratégie en matière de soutien à l'économie, les priorités en matière d'équipement et d'investissement à engager seront abordés à l'occasion de la réunion de la commission des finances programmée le 21 mars avant d'être portés devant l'assemblée au moment de la présentation du budget 2019.*

*Monsieur le Vice-président ouvre le débat d'orientation budgétaire. Il indique que l'ensemble des maires qui ne sont pas membres de la commission des finances du 21 mars pourront y assister car les enjeux sont de taille cette année, aussi bien sur ce budget que sur l'assainissement. La présentation n'amène aucune remarque du conseil.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Les membres du conseil communautaire,

-----